

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 12 juillet 2018 à 14h30 à ST MARTIN-LES-EAUX

M. Stéphane DELRIEU accueille les délégués et leur souhaite la bienvenue.

Le Président procède à l'appel et ouvre la séance. Le quorum est atteint avec 26 délégués présents et 12 procurations.

M. Stéphane DELRIEU est désigné secrétaire de séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1 – DECHETERIE DE BANON

L'assemblée autorise à la majorité avec 30 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions le Président à solliciter les financements pour ce projet.

2 – PRESBYTERE DE VILLEMUS

L'analyse des offres est remise aux élus.

L'assemblée autorise à la majorité avec 25 voix pour, 11 contre et 2 abstentions la signature des marchés avec les entreprises retenues.

L'assemblée autorise à la majorité avec 26 voix pour et 12 voix contre la signature d'un emprunt avec la Caisse des Dépôt et consignation.

3 – TRANSFERT DE PERSONNEL

La commune de Reillanne propose de recruter la personne de l'office du tourisme et de passer une convention avec la CCHPPB. Il en sera fait de même pour la personne qui travaille à la déchèterie de Reillanne.

L'assemblée autorise à la majorité avec 37 voix pour et une abstention le transfert du personnel affecté à la déchèterie.

4 – COMPETENCE URBANISME – Intérêt communautaire

L'assemblée précise, à la majorité avec 33 voix pour et 5 abstentions, que la compétence sur le logement se limite aux études « Programme d'intérêt général » et des OPAH.

5 – DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

L'assemblée autorise à l'unanimité la désignation d'un délégué à la protection des données.

6 – LE BLEUET

L'assemblée adopte à la majorité avec 22 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions la vente des étagères au tarif de 50 € le m³ et de la partie restante des convoyeurs pour 1 000 €.

7 – F.P.I.C

L'assemblée accepte à la majorité avec 31 voix pour, 5 contres et 2 abstentions la prise en charge du FPIC en totalité par la CCHPPB.

8 – GYMNASSE DE BANON – Participation aux frais

L'assemblée décide à la majorité avec 23 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions, 4 personnes ne participent pas au vote, de solliciter une participation aux frais au département des Alpes de Haute Provence pour l'occupation du gymnase de Banon

10 – LEADER – Demandes de financements

Le président rappelle que 3 demandes ont été présentées :

- Un programme de communication sur le tri des déchets
- La promotion touristique du territoire
- L'extension du réseau internet par le Réseau Local Inter Communal (RLIC)

L'assemblée autorise à la majorité avec 34 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention le président à solliciter ces financements.

11 – CITEO – Demande de financement

L'assemblée autorise à la majorité avec 34 voix pour et 4 contres cette demande de financement.

12 – CONTRAT ECOMOBILIER

Il est proposé de passer une convention avec l'organisme Ecomobilier. Jusqu'à présent, le mobilier part dans les encombrants ce qui a un coût pour la communauté, donc cela sera une économie.

L'assemblée autorise à la majorité avec 34 voix pour et 4 abstentions la signature de cette convention.

13 – SALAGON – Montant de la redevance des déchets ménagers

L'assemblée fixe à la majorité avec 32 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions le montant de la redevance pour Salagon à 1 000 €. 2 personnes ne prennent pas part au vote.

14 – CONVENTION ACTES

L'assemblée adopte à la majorité avec 1 abstention la signature de la convention ACTE.

15 – TRANSPORT SCOLAIRE

L'assemblée décide d'entériner la décision du conseil municipal de Mane sur la gratuité du transport scolaire pour le collège à la majorité avec 36 voix pour et 2 voix contre.

16 – ANNULATIONS DE TITRES

L'assemblée adopte à la majorité avec 37 voix pour et 1 abstention des annulations de titre pour le RLIC et la redevance des déchets ménagers.

17 – FEADER

L'assemblée autorise à la majorité avec 33 voix pour et 5 abstentions de solliciter des financements pour l'aménagement d'une salle multifonction à Villemus..

18 – MOTION

L'assemblée décide d'adopter la motion contre la privatisation de l'exploitation des concessions de production hydroélectrique à la majorité avec 35 voix pour et 1 abstention.

19 – GYMNASSE DE BANON – Marché de maîtrise d'œuvre

4 maîtres d'œuvre ont répondu.

L'assemblée décide à la majorité de retenir la proposition d'Energie Consultant.

Séance close à 18h10

Mane, le 16 juillet 2018

Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,
Jacques DEPIEDS